

AVIS MUNICIPAL

OBJET : SORT DES CONCESSIONS ECHUES

Considérant l'article L.2223-15 du Code général des collectivités territoriales, le Maire invite les concessionnaires ou les ayants droit des concessions, dont la liste est affichée ci-après, à se faire connaître en mairie, par tout moyen à leur convenance, munis des pièces justifiant leur qualité de concessionnaire ou d'ayant droit du concessionnaire, afin de procéder aux démarches nécessaires à la régularisation de la situation de la sépulture dans les meilleurs délais et **avant le 1^{er} Octobre 2022.**

La liste des concessions échues est aussi consultable en Mairie.

Les coordonnées de la Mairie sont les suivantes :

Mairie de Sonzay - 2, rue de la Baratière – 3730 SONZAY

Téléphone : 02.47.24.70.19

Mail : mairiedesonzay@orange.fr

La mairie est ouverte :

Du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h00

Le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Avec les remerciements de la municipalité.

Le Maire,
Jean-Pierre VERNEAU



Le Maire certifie que le présent avis a été affiché aux portes du cimetière et de la mairie à compter du 25 Octobre 2021.